

M. et Mme VINAY

Grasse, le 26 mars 2018

83 route des aspres / 11, les bastides de la Mourachonne

06370 Mouans-Sartoux

M. le commissaire enquêteur de Grasse

**Objet** : Aire d'accueil gens du voyage

Monsieur le commissaire enquêteur,

Nous venons vous fait part de notre hostilité à voir s'implanter une aire d'accueil dans notre quartier de Clavary.

Nous vous rappelons que cet emplacement viole le schéma département d'accueil des gens du voyage pour les raisons suivantes :

**RISQUES LIES A LA POLLUTION** : En effet l'aire d'accueil ne doit pas être située à proximité d'une zone présentant des risques ou des nuisances liées au bruit et à la pollution et notamment « à proximité d'une décharge ». Or le terrain retenu se trouve en face de la zone industrielle des Bois de Grasse. Son côté Nord se trouve à quelques mètres d'une déchetterie industrielle exploitée par l'entreprise OREDUI. Le quartier est régulièrement soumis à diverses émanations provenant de ces installations, sans que les risques pour la santé publique n'aient été évalués à ce jour. A moins de 100 mètres également, se trouve l'usine ARTHES classée SEVESO II.

**ELOIGNEMENT** des commerces et services : L'implantation de l'aire d'accueil se situe à plus de 4 kilomètres du centre -ville. L'établissement scolaire le plus proche est l'école primaire de la Blaquière accueillant des enfants d'un quartier sensible.

**GENE à l'accès de l'hôpital de Grasse** : Le boulevard Emmanuel-Rouquier sur lequel se trouve l'entrée du terrain conduit à l'hôpital de Grasse et connaît déjà une circulation importante liée aux véhicules de secours. Cette circulation va fortement augmenter suite à la construction de plus de 200 logements (projet Promogim). De plus nous avons appris que la commune de Peymeinade se rattache à l'aire d'accueil de Grasse. Dans un ancien courrier, il était prévu 40 places pour Grasse (ce qui correspond selon les statistiques de la préfecture à une population de gens du voyage d'environ 250 personnes) et 30 places pour Peymeinade (+190 personnes). C'est impensable ! Nous pouvons vous proposer alors que la commune de Grasse se rattache à celle de Cannes.

Nous vous rappelons que ce terrain rempli d'oliviers est magnifique avec une vue exceptionnelle, et qu'il est bien dommage que la mairie de Grasse ne nous propose pas un projet qui revaloriserait notre quartier qui se trouve près d'une zone industrielle ! Cela va à l'encontre de la protection de la nature, de l'amélioration du cadre de vie des habitants.

Pour toutes ces raisons, nous vous demandons de procéder à une recherche plus précise pour un autre emplacement plus approprié pour une aire d'accueil des gens du voyage.

Veuillez agréer, Monsieur le commissaire enquêteur, l'expression de nos salutations distinguées.

M et Mme VINAY





DÉHAIS Lydie  
106 rte de la Paoute  
06130 Le Plan de Grasse

lydie.dehais@spr.fr

14

Commissaire enquêteur PLU

Le 26 mars 2018

Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-dessous mes demandes concernant la mise en place du PLU :

J'ai fait construire ma maison sur un terrain acheté en 2010, la construction a commencé en 2011 j'ai donc emménagé dans cette habitation en 2011 avec un financement sur 20 ans. Lors de l'achat j'avais pris des renseignements auprès de l'urbanisme, à cette époque il était possible de construire une quinzaine de villas R+1. Ce contexte favorable m'avait donc conduit à cette acquisition.

A mon sens il est important de conserver l'harmonie des constructions et limiter les constructions à R+1 côté Mas du Soleil (face aux maisons) et R+2 le long de la rte de Cannes, la toiture devra être plate et non pentue pour des raisons d'ensoleillement.

La création d'une zone végétale de 15 m avec un écran végétal d'une hauteur satisfaisante afin qu'il n'y ait pas de nuisances visuelles entre nos habitations et les futurs logements

Le terrain de M. ISNARD absorbe et draine l'eau de pluie ainsi que les eaux de nos terrains rejetées par le biais des buses se trouvant dans les murs de clôture puisque ce terrain est au-dessous du niveau des terrains du Mas du Soleil. En densifiant les constructions il y aura moins de partie végétale et l'eau aura tendance à ruisseler plutôt que de s'évacuer. Certaines constructions ayant des vides sanitaires ont besoin de pompes afin d'évacuer l'eau en cas de conditions climatiques humides.

Il faudra aussi veiller à ce que le terrain ne soit pas surélevé au risque d'inonder toutes les habitations de la route de Cannes.

Comme nous le savons la voiture prend une place très importante même si les collectivités essaient de proposer des modes de déplacements alternatifs nous possédons dans de très nombreuses familles 2 voitures. Avec des constructions trop importantes il n'y aura certainement pas assez de places de parking en sous-sol, il faudra prévoir des parkings dans les environs sans que ce soit préjudiciable aux commerces des environs.

Je vous remercie de bien vouloir prendre en compte mes remarques .

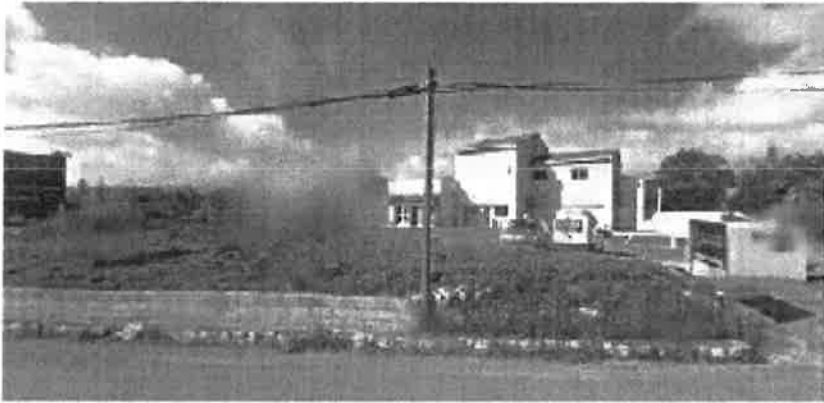
Cordialement



# Google Maps 106 Route de la Paoute



Images ©2017 DigitalGlobe, Données cartographiques ©2017 Google 20 m



## 106 Route de la Paoute

06130 Grasse



